

JUSTICE

A Jérusalem

La Cour suprême rejette une requête de M. Lipsky qui demandait à être jugé par un tribunal israélien

La Cour suprême israélienne a rejeté le 13 février à Jérusalem une requête de M. Claude Lipsky qui demandait à être jugé par un tribunal de district israélien avant qu'une décision d'extradition ne soit prise à son encontre.

M. Lipsky souhaitait que le tribunal de district se prononce sur sa culpabilité ou son innocence dans l'affaire du Patrimoine foncier. Dans ses attendus, la Cour suprême a souligné que les décisions concernant l'extradition de M. Lipsky en France sont du ressort du ministère de la justice. Ce ministère pourra donc envoyer devant le tribunal de district le dossier de M. Lipsky accompagné d'une demande d'extradition. La décision dépend de ce tribunal, mais M. Lipsky pourra faire appel devant la Cour suprême.

M^e AMBRE : en 1942, j'étais engagé dans la Résistance.

De son côté, l'Association israélienne des combattants du nazisme a accusé l'avocat de M. Claude Lipsky, M^e Johannès Ambre, d'avoir collaboré pendant la dernière guerre avec les nazis et le gouvernement français de Vichy. L'association accuse d'autre part M^e Ambre d'avoir fait de la propagande antisémite et d'avoir écrit, avec un commissaire de police français, M. Henry Baudry, un ouvrage sur « *la condition publique et privée des Juifs en France* » — ouvrage dont elle détient des photocopies, — favorable à l'application en France des lois nazies contre les Juifs. L'association a demandé à la police d'arrêter M^e Ambre dès son arrivée en Israël et de le traduire en justice.

A Lyon, les dirigeants locaux de la LICIA (Ligue internationale contre l'antisémitisme et le racisme) ont

expliqué que « M^e Ambre s'était largement racheté par sa conduite au engagé dans la Résistance et chargé cours de la guerre et, depuis, d'une erreur de jeunesse ».

« On pourrait se rappeler, déclare M^e Ambre lui-même, qu'en 1942 (j'avais alors vingt-sept ans) j'étais engagé dans la Résistance et chargé d'informer mon réseau sur les milieux politiques. Si j'ai signé cet ouvrage — ouvrage technique, et non politique, — c'est que j'ai considéré que c'était là un utile moyen de pénétration chez ceux qui s'occupaient des questions juives. Je n'attachais aucune autre importance à cette brochure, et le style de certains passages que l'on me reproche aujourd'hui me fut sans doute dicté par le besoin d'apprivoiser les milieux officiels. »

L'accusation contre M^e Ambre, portée à Jérusalem par l'Association israélienne des combattants contre le nazisme, n'est pas un fait nouveau. En effet, lors des dernières élections municipales, M^e Ambre, qui était candidat sur la liste de M. Pradel, maire de Lyon, fut l'objet d'une campagne menée par un « comité international de vigilance antiraciste », comité prétendument installé à Genève mais qui se révéla n'être qu'un comité fantôme.

M. Pradel lui-même avait déclaré : « M^e Ambre rejoignit Londres en 1943, et il en revint avec la croix de guerre et la médaille de la Résistance. Est-ce que cela n'a pas mis le point final à toute contestation sur un moment de son passé ? »